

# AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Leudelange que le collège échevinal, dans sa séance du 16 mai 2025, a édicté le règlement temporaire en matière de circulation suivant à l'occasion des travaux pour les besoins de la maison numéro 158A, dans la rue de la Gare à Leudelange :

## Stationnement interdit (C,18)

Le lundi 19 mai 2025 de 09.00 heures jusqu'à 18.00 heures, le stationnement est interdit dans la rue de la Gare, du côté pair, sur le tronçon longeant la maison numéro 158a, sur 1 emplacement.

Cette disposition est indiquée par le signal C, 18 .

## Accès partiellement interdit aux piétons (Signal C, 3g)

Le lundi 19 mai 2025 de 09.00 heures jusqu'à 18.00 heures, suivant les besoins des travaux, l'accès du trottoir dans la rue de la Gare, du côté pair, sur le tronçon longeant la maison numéro 158a, est partiellement interdit aux piétons.

Leudelange, le 16 mai 2025.

Le Secrétaire,



Marc Thill

Le Bourgmestre,



Lou Linster